

AMMIEN MARCELLIN ET LE RENSEIGNEMENT EXTÉRIEUR ROMAIN (353-378 après J.-C.)

Depuis une vingtaine d'années, des érudits d'histoire ancienne s'intéressent aux activités liées au renseignement entreprises par les Romains de l'Antiquité. Au sein de l'historiographie consacrée à ce sujet, un débat subsiste à propos de l'importance des activités de renseignement extérieur (espionnage)¹. Certains historiens prétendent que les Romains manifestent peu d'intérêt pour l'espionnage, et cela tout au long de leur histoire (Dvornik 110; Sheldon [1987] 183-184), alors que d'autres avancent que l'importance de l'espionnage effectué par les Romains a été jusqu'à présent mal appréciée (Neilson, McKercher 21 ; Lee 170-171 ; Browning 207).

Dans le but de vérifier cette dernière affirmation, nous effectuons, dans le cadre de la présente étude, une évaluation des références à l'espionnage romain contenues dans une des sources documentaires les plus importantes de la seconde moitié du IV^e siècle : le *Res gestae*, œuvre d'Ammien Marcellin. Ainsi que nous le verrons, le *Res gestae* témoigne d'incidents pouvant être identifiés comme des activités d'espionnage romain en Germanie et surtout en Perse, effectuées de 353 à 378 après J.-C. Cela suggérerait, du moins à cette époque, que les Romains étaient effectivement impliqués dans ce genre d'activité.

Difficultés et contexte historique

La principale difficulté rattachée à l'étude de l'espionnage chez les Romains semble surtout être reliée à la rareté des sources qui en trait-

¹Nous définissons le renseignement extérieur comme étant "the product resulting from the collecting and processing of information concerning actual and potential situations and conditions relating to foreign activities and to foreign or enemy-held areas" (Carl 281). Même si les activités de renseignement extérieur comprennent la collecte de renseignement sur la présence étrangère (diplomatique et autre) à l'intérieur de son propre État (A Consumer's Guide to Intelligence, 44), cet article a comme objectif principal de vérifier l'existence d'activités de renseignement extérieur effectuées hors des frontières de l'empire romain. L'existence de telles activités semble présentement représenter l'aspect le plus débattu de l'historiographie sur le renseignement romain. Dans le but d'alléger le texte, nous employons le terme 'espionnage' pour désigner des activités de renseignement extérieur.

ent. Le premier facteur expliquant cette situation est le fait qu'à l'exception des Germains et de l'empire Parthe, puis Perse², et ce jusqu'à la fin du IV^e siècle, Rome n'a pas d'ennemi suffisamment redoutable à vaincre et pour lequel l'emploi de l'option militaire représenterait un enjeu trop risqué. De plus, très peu d'incidents liés à l'espionnage sont rapportés simultanément à la fois par les Romains et par leurs adversaires. Fréquemment, les ennemis de Rome, comme les Germains, sont illettrés et ne laissent donc pas de documents. Dans le cas des Perses, très peu de sources écrites ont survécu aux tribulations de l'histoire (Drijvers, Hunt 195).

Un autre facteur à considérer est l'absence, chez les Romains, d'archives centralisées vouées au renseignement. Nous ne possédons aucune référence historique suggérant l'existence d'un bureau central où l'on aurait pu entreposer ce genre de documents. Finalement, même si ce facteur est difficile à évaluer, il y a la complication résultant de la volonté apparente des Romains de dissimuler la pratique d'opérations ou d'activités clandestines allant à l'encontre de la tradition valorisant la force militaire, par opposition à la tricherie (Sheldon [1997] 300; Sheldon [1987] 1).

Il est utile de souligner que la nature et les besoins du renseignement à l'époque romaine, diffèrent de ceux de notre temps. Dépourvu des moyens et des outils modernes, l'art du renseignement chez les Romains repose grandement sur le renseignement humain (Lee 150; Austin, Rankov 9). De plus, la réalité et les besoins des Romains dans le domaine du renseignement sont surtout axés sur des préoccupations militaires. Les questions modernes en matière de renseignement, tels l'espionnage économique, technologique et scientifique, n'existent pas à cette époque (Crump 45; Neilson, McKercher 25).

Ammien Marcellin et le *Res gestae*

Le *Res gestae* est un ouvrage historique de dix-huit volumes³ rédigé entre 380 et 390 après J.-C. et couvrant une période historique relativement courte d'environ vingt-cinq ans (353-378 après J.-C.). À l'aide de ses quelques 880 pages traduites du latin par John C. Rolfe pour la Loeb Classical Library, le *Res gestae* offre une description approfondie des événements de l'époque. À l'exception de ce que nous divulgue son oeuvre, nous ne possédons que peu de détails sur la vie de l'auteur du *Res gestae*. Nous croyons qu'Ammien est né à Antioche, aujourd'hui

²Les Parthes sont remplacés par les Perses à partir de 224 après J.-C. à cause d'un changement dynastique majeur. L'ensemble du royaume perse correspond alors au territoire actuel de l'Iran et de l'Irak.

³L'oeuvre originale comprenait trente et un volumes. Les treize premiers sont disparus.

Antakya en Turquie, entre 330 et 335 (Barnes 60-63 ; Ammianus Vol I IX; Blockley 141 ; Dautremer 7)⁴. Issu d'une classe aisée, Ammien reçoit une excellente éducation. Son statut social lui assure un poste relativement prestigieux au sein de l'armée. Sa formation académique et son expérience militaire comme officier d'état-major font de lui un témoin inestimable de son époque; en plus de rapporter en détails les événements de son temps, Ammien en fournit une interprétation informée (Crump 1).

Le récit d'Ammien débute en 353, alors qu'il est déjà un membre du corps d'élite des *protectores domestici* (Ammianus Vol I XLIII ; Barnes 1 ; Austin [1979] 13)⁵. Comme membre de cette organisation, Ammien "fortuitously acquired a wide range of additional military experience, including the intelligence work and political intrigue of a staff officer as well as actual combat in some engagements" (Crump 12 ; Drijvers, Hunt 17-18 et 59 ; Austin [1979] 7 et 22). En plus de former la garde personnelle de l'empereur, les *protectores domestici* sont fréquemment, de façon individuelle, « envoyés auprès des généraux afin de les seconder dans des circonstances difficiles » (Dautremer 13 ; Bunson 35). C'est une affectation de ce genre qu'effectue vraisemblablement Ammien en 353 lorsqu'il est muté à l'état-major du général Ursicinus, occupant le poste de *magister militum*, affecté en Orient de 349 à 360 (Southern, Dixon 39)⁶. Ainsi que nous le verrons, le renseignement n'est pas un concept étranger pour l'auteur du *Res gestae* (Drijvers, Hunt 27).

Certains historiens modernes reconnaissent en le *Res gestae* une source incontournable dans l'étude de l'histoire romaine du Bas-empire (Austin, [1979] 7; Southern, Dixon 39)⁷. L'ouvrage est même comparé aux "best examples of classical historiography" (Crump 131). Les critiques reconnaissent généralement la crédibilité et l'objectivité d'Ammien. Sa réputation est telle qu'on le considère comme étant "the Roman Empire's last great historian" (Crump 34), et même "the great-

⁴Il est possible qu'Ammien soit né à Tyre ou à Sidon en Phénicie, dans l'actuelle région syro-palestinienne. L'année exacte de la naissance d'Ammien et celle de sa mort demeurent incertaines.

⁵Vers 320, l'empereur Constantin I^{er} dissout la garde prétorienne, fondée par l'empereur Auguste trois siècles auparavant. Constantin I^{er} remplace la garde par les *protectores domestici*, formés de troupes dont la fidélité est plus sûre. Ces derniers tombent sous l'autorité du *magister officiorum*, le nouveau 'bras droit' de l'empereur. Le poste de préfet prétorien est maintenu, mais son rôle est redéfini et comprend surtout des tâches reliées à la haute administration impériale.

⁶C'est-à-dire commandant militaire suprême d'une région de l'empire. Ursicinus a aussi guerroyé en Gaule pendant cette période.

⁷La période du Bas-empire débute à l'avènement de Dioclétien en 284 pour prendre fin en 476 avec la chute de l'empire en Occident.

est literary genius that the world has seen between Tacitus and Dante” (Ammianus Vol III V). Ammien a rédigé le *Res gestae* avec “sober judgement and a spirit of impartiality which was quite remarkable for a man of his time” (Crump 1)⁸. Dans son imposant ouvrage classique traitant du déclin et de la chute de l’empire romain, E. Gibbon ne tarit pas d’éloges à l’endroit d’Ammien (Gibbon 65). En effet, lorsque, à l’occasion, Ammien offre des perceptions plutôt personnelles, ces descriptions sont suffisamment détaillées pour permettre au lecteur d’élaborer une version plus objective des faits (Drijvers, Hunt 110). Lors des lectures effectuées, nous avons constaté que rares sont les ouvrages présentant une critique plutôt négative à l’égard de l’objectivité historique d’Ammien⁹.

Les Germains et les Perses

Sur la scène extérieure, à des degrés divers selon les époques, l’empire romain est menacé sur deux fronts (Crump 46). Il fait face, au nord, aux peuplades germaniques, alors qu’à l’est il doit tenir tête aux Parthes et leurs successeurs, les Perses. Il y a des différences fondamentales entre ces deux types de menace. En considérant la différence entre les deux collectivités au niveau de l’organisation civique, du développement urbain ou de la centralisation de l’autorité, il devient évident que les autorités romaines doivent utiliser une approche stratégique différente envers chacune (Lee 89-158; Neilson, McKercher 25)¹⁰.

Les Perses possèdent les infrastructures organisationnelles nécessaires pour monter une expédition militaire d’envergure et soutenir une

⁸Par exemple, Ammien, qui n’est pas un chrétien, demeure “liberal in his attitude towards the Church” (Ammianus Vol I XIV). Cette attitude peut nous paraître normale. En revanche, elle demeure étonnante à une époque où les confrontations entre le paganisme et la chrétienté, et même entre les différentes factions chrétiennes elles-mêmes, sont fréquentes et enflammées.

⁹Par exemple, Barnes reproche à Ammien (qui n’est pas chrétien) de ne pas maîtriser assez bien la nomenclature de la religion chrétienne. Il critique même la qualité imparfaite du latin écrit d’Ammien (qui est d’origine grecque). Les arguments de Barnes sont d’intérêt, en revanche nous ne croyons pas que ces derniers soutiennent son affirmation qualifiant le “*Res gestae* as a work of imaginative literature” (Barnes 198).

¹⁰La menace des Germains se résume à une pression permanente et croissante sur les frontières du nord dans le but d’accéder aux richesses du monde civilisé. La menace parthe ou perse est d’une toute autre nature. Sans trop s’attarder sur les aspects complexes de la rivalité entre Rome et la Perse, il suffit de mentionner qu’elle est liée à la lutte perpétuelle pour la démarcation de la frontière commune entre les deux empires et pour la suzeraineté sur l’Arménie (Goldsworthy 183; Sheldon [1997] 301).

invasion. En revanche, cet immense appareil étatique peut s'avérer un handicap en ce qui touche la complexité des préparatifs de ce genre d'expédition et le fait qu'ils soient difficiles à dissimuler (Barnes 163). Le degré de complexité de l'organisation sociopolitique de l'empire perse permet des échanges diplomatiques avec les Romains. Cela augmente le degré de connaissance mutuelle entre les belligérants et fournit des occasions de se livrer au renseignement. Il devient alors facile de détecter des préparatifs militaires en utilisant la présence de délégués et d'espions chez l'ennemi.

Les Germains, quant à eux, n'ont pas les structures organisationnelles nécessaires pour soutenir des expéditions prolongées. Ils bénéficient cependant des avantages que représentent la vitesse et l'imprévisibilité relative de leurs attaques en territoire romain (Luttwak 145). L'organisation plus primitive des communautés germaniques (comme l'inexistence de grands centres urbains et de pôles économiques) diminue, chez les Romains, les occasions d'opérations de renseignement, ainsi que leur portée (Lee 183). Pourtant la germanisation de l'armée romaine du Bas-empire engendre la disponibilité de bon nombre de candidats comme espions¹¹.

Les organisations reliées au renseignement

À l'époque du règne d'Hadrien (117-138 après J.-C.), une agence militaire nommée *frumentarii* s'occupe du transport et de la distribution des céréales (ou *frumentum*) aux militaires des légions cantonnées aux frontières de l'empire. Sillonnant tous les coins du monde romain, les *frumentarii* deviennent les yeux et les oreilles de l'empereur sur ce qui se passe aux frontières, mais surtout des affaires internes (Dvornik 100-110; Neilson, McKercher 18). Les empereurs les emploient aussi comme policiers, comme espions (*speculatores*)¹², voire même comme bourreaux, appliquant des peines sévères aux éléments perturbateurs de la population de l'empire (Besnier 197). À la longue, les *frumentarii* acquièrent une sinistre réputation aux yeux de la population du fait de leurs activités peu scrupuleuses et de l'évidence de leur corruption (Sheldon [1987] 174 ; Bunson 164). Les *frumentarii* forment la première

¹¹Il est à noter qu'au IV^e siècle, persiste un manque de recrues pour l'armée. Par décret impérial, on devient alors soldat de père en fils et on enrôle des fédérés germaniques en nombres croissants. À la fin du IV^e siècle, la pénurie de recrues devient un problème critique (Crump 66).

¹²Selon nos lectures, il semble que, jusqu'au début de la période impériale, le terme *speculator* conserve un sens large, c'est-à-dire qu'il réfère à toute personne engagée dans des activités reliées au renseignement. En revanche, dans le *Res gestae*, ce terme est généralement utilisé pour référer à des agents effectuant de l'espionnage.

institution connue à être sanctionnée par l'État romain pour effectuer des activités de renseignement. En revanche, il n'existe présentement pas d'indication historique suggérant que les *frumentarii* aient été impliqués dans l'espionnage.

Au début du IV^e siècle, face à une opposition grandissante, l'empereur Dioclétien (284-305) se voit obligé de dissoudre les *frumentarii*. En peu de temps, Dioclétien constate la nécessité de maintenir un organe de renseignement et en fonde un nouveau, plus important, qu'il nomme *agentes in rebus*¹³. Règle générale, les tâches des *agentes in rebus* sont dérivées de celles de leurs précurseurs, les *frumentarii* (Sheldon [1987] 175; XIV,11,19) ; en revanche, il y a quelques nuances. La première réside dans le fait que, contrairement aux *frumentarii*, les *agentes* ne sont pas recrutés parmi les militaires et cela même si la structure hiérarchique et les titres demeurent. De plus, les *agentes* ne répondent pas au préfet prétorien mais plutôt aux *magister officiorum* (Dvornik 109; Ammianus Vol I 576). C'est au sein du corps des *agentes* que le *magister officiorum* recrute certains membres de son état-major "which should indicate that the corps, as a whole, possessed a reasonable degree of literacy" (Sinnigen 240 ; Dvornik 130). Il y a aussi la différence considérable du nombre des effectifs qui composent le corps, soit "the size of the agency increased from 200 *frumentarii* to 1200 *agentes in rebus*" (Ferrill 56)¹⁴.

Le premier rôle des *agentes* consiste à transmettre les directives et décrets impériaux aux autorités provinciales ou locales. Les *agentes* doivent aussi veiller au bon fonctionnement du colossal appareil administratif de l'empire. Parfois, les *agentes* sont au service direct de l'empereur pour des tâches spéciales en servant, par exemple, d'espions (Dvornik 130). Mais, tout comme leurs prédécesseurs, les *agentes* sombrent à leur tour dans la corruption et l'abus de pouvoir. Pourtant, le corps n'est pas démantelé, sa présence étant sans doute reconnue comme indispensable par la grande majorité des empereurs. Concernant la sinistre réputation des *agentes*, Ammien rapporte que l'empereur Julien (361-363), qui les abhorre (XVI,5,11 ; XXII,7,5), réduit leur nombre à dix-sept sous prétexte du grand nombre de plaintes, mais cette réduction ne restera en vigueur que pendant son règne (Sinnigen 245 ; Dvornik 130).

¹³L'empereur Dioclétien est vraisemblablement responsable de l'établissement des *agentes* malgré le fait que la première référence historique date de 319, soit pendant la dyarchie de Constantin I^{er} (306-337) et de Licinius (307-324) (Dvornik 129, Bartolini 101-114).

¹⁴Il y a 1, 174 *agentes* (*mille centum septuaginta quattuor*) oeuvrant au sein de l'empire en 438 après J.-C. (Code théodosien 6,27,23) et pendant le règne de Léon I^{er} (457-474), on en compte 1, 248 (Code de Justinien 12,20,3).

Le *Res gestae* présente de nombreux incidents d'*agentes* impliqués dans des activités de renseignement. En revanche, les références possibles à l'espionnage nous semblent plutôt obscures et peu convaincantes.

Au début du IV^e siècle apparaît une autre organisation liée au renseignement et au service de l'empereur : les *notarii*¹⁵. Comme les *agentes*, les *notarii* sont recrutés en dehors de l'armée même si, tout comme les *agentes*, ils adoptent la nomenclature militaire. Cet organisme civil est sous la direction du *magister scriniorum* (Maître des Livres), lui-même subalterne du *magister officiorum* (Sinnigen 241; Bunson 255 et 378). Le rôle des *notarii* diffère de celui des *agentes* par le fait qu'ils s'intéressent surtout à l'application ou la mise en oeuvre des politiques, directives et décrets impériaux (Neilson 19)¹⁶. Les *notarii* participent aussi au recrutement pour l'armée¹⁷. Leur autorité, tout comme celle des *agentes*, affecte tous les habitants de l'empire. Encore ici, si les responsabilités principales des *notarii* relèvent de l'administration impériale, on fait aussi appel à ces derniers pour effectuer des tâches délicates, dont certaines reliées au renseignement (Sinnigen 242-245; Sheldon [1987] 182).

Il semble que, tout comme pour les *agentes*, les *notarii* subissent des coupures radicales d'effectifs durant le règne de Julien¹⁸. Cette fois, ainsi que nous le verrons dans les prochaines pages, le *Res gestae* illustre des exemples concrets où des *notarii* passant alors pour des *speculatores* ou *exploratores*, participent à des activités d'espionnage hors du *limes*.

Reconnaissance militaire ou espionnage ?

Quoique les précisions puissent varier, de brèves définitions de base s'imposent avant de poursuivre afin de démontrer les nuances entre des activités de reconnaissance militaire et celles reliées au renseignement.

¹⁵Dans le *Res gestae*, Rolfe traduit *notarius* en anglais en utilisant les termes de 'secretary' et de 'stenographer'.

¹⁶Concernant la transmission et l'exécution des directives et des décrets impériaux, il semble qu'à la fondation de ces deux agences, soit au début du IV^e siècle, le rôle de la transmission revient aux *agentes*, tandis que les *notarii* se chargent de la supervision et de l'exécution. Dans le *Res gestae*, soit pendant le troisième quart du IV^e siècle, cette distinction est devenue difficile à discerner. Les rares sources existantes demeurent laconiques à propos des détails portant sur les descriptions des responsabilités de ces agences.

¹⁷Le début d'une lettre rédigée, entre 342 et 351 après J.-C., en Égypte, par un dénommé Sambas, envoyée à Abinnaeus, le commandant de la place forte romaine de Dionysias au Fayoum, annonce l'arrivée imminente d'un *notarius* comme agent recruteur (Abinnaeus 60).

¹⁸De quatre, sous le règne de Julien, les *notarii* seraient passés à 520 en 381 après J.-C. (Libianus Or.2.58; Or.18.131-134; et Teitler 34).

Dans un contexte romain antique, nous reconnaissons les activités de reconnaissance militaire comme étant généralement effectuées en temps de guerre et liées aux déplacements de troupes en campagne à l'intérieur des frontières lors d'une invasion, ou à l'extérieur du *limes*, en territoire potentiellement hostile. Ces activités sont effectuées par des unités rattachées à un corps d'armée en campagne oeuvrant normalement à une distance relativement réduite de celui-ci. Une troupe effectuant de la reconnaissance militaire profondément dans un territoire extérieur de l'empire ne le fait généralement que lorsqu'elle précède une armée en campagne, ou pour être en mesure de prévenir cette dernière de tout danger imminent. Les objectifs d'ordre tactique (court terme) d'une troupe de reconnaissance se résument donc à reconnaître le terrain et à détecter l'ennemi.

Quant aux activités d'espionnage, nous reconnaissons *a priori* que celles-ci sont généralement effectuées à l'extérieur des frontières de l'empire et qu'elles ne sont pas directement liées à un mouvement tactique ou opérationnel d'une armée en campagne. En fait, elles sont même fréquemment effectuées en 'temps de paix'. Les objectifs d'une opération d'espionnage tournent généralement autour de la collecte de renseignements d'ordre stratégique (moyen et long terme) concernant les intentions, les forces et les vulnérabilités d'un ennemi potentiel au niveau politique et militaire (tel que défini dans la note 1). Il est vrai qu'à l'époque romaine, la reconnaissance militaire et l'espionnage sont effectués dans un contexte militaire. Mais, nous sommes d'avis que les activités d'espionnage (surtout l'aspect de la collecte) débordent largement du cadre de celles que l'on considère comme étant de la reconnaissance militaire.

Ammien semble utiliser les termes *speculator* et *explorator* de façon interchangeable, parfois pour désigner des agents effectuant des activités reliées à la reconnaissance militaire ou encore réalisant de l'espionnage¹⁹. Les sources modernes consultées n'en disent pas plus long sur la distinction entre ces deux termes (Bunson 152 ; Austin [1979] 42). Les termes *exploratores* et *speculatores* seraient-ils synonymes à l'époque d'Ammien ? C'est possible. En revanche, à l'aide du *Res gestae*, nous

¹⁹Rolfe traduit les termes latins *speculator* et *explorator* en utilisant le mot 'scout'. En voici quelques exemples : *Verus indicat explorator* : 'trustworthy scout' (XXIX,5,40) ; *speculatores vero* : 'scouts' (XXI,13,4) ; *exploratores* : 'scouts' (XXI,7,7) ; *speculationibus fidis* : 'trusty scouts' (XIV,2,15) ; *speculatione didicit fida* : 'trustworthy scouting party' (XXVII,2,2) ; *exploratorum* : 'scouts' (XXV,7,1). Des consultations dans un dictionnaire latin/français confondent aussi ces termes en les définissant tous les deux dans le même ordre, soit observateur, éclaireur, puis espion (Gariel, A. *Dictionnaire Latin-Français*. Collection Portefeuille. Paris: Librairie Hatier, 1939. p 224 et 631).

pouvons avancer qu'au IV^e siècle, des agents romains, dont certains recrutés parmi les *notarii*, effectuent de l'espionnage. Il est possible qu'il s'agisse parfois de soldats normalement engagés dans des activités de reconnaissance militaire et temporairement affectés à des activités liées à l'espionnage. Dans les deux cas, ces agents sont alors nommés *explo-ratores* ou *speculatores*. La majorité des exemples présentés sont insuffisamment détaillés pour permettre de désigner un ou l'autre des termes pour un type d'activité en particulier (reconnaissance ou espionnage). Lors de leurs missions, les *speculatores*²⁰ ne travaillent pas en groupe, mais agissent plutôt en "penetrating deeper into enemy territory and hence working covertly and alone" (Lee 170-171). Les Romains ont donc des *speculatores* oeuvrant clandestinement parmi la population des nations entourant l'empire dans le but d'informer les autorités impériales de menaces réelles ou potentielles (Dvornik 117). En revanche, il paraît utile de préciser que les *speculatores* ne semblent pas avoir évolué comme organisation au point de devenir une agence ou une unité distincte au sein de l'appareil d'État (Bunson 394). Le terme de *speculatore* semble désigner la pratique d'un type d'activité (espionnage) effectué par un individu, plutôt qu'un titre comme membre d'une organisation. La notion moderne d'espion professionnel ne semble pas exister à cette époque.

La guerre contre les Germains (357-360)

Sur le front germanique, la victoire romaine de Strasbourg en 357, par le futur empereur Julien met fin à une série de campagnes militaires contre les Alamans. Ces derniers demandent la paix qui leur est accordée. Peu après, Julien apprend secrètement que les Alamans, à l'aide de renforts, se préparent à une nouvelle offensive. Il décide alors de prendre l'initiative et d'attaquer le premier (XVII,1,4). Il faut noter qu'Ammien utilise l'expression 'a sure source' (*quibus clara fide comper-tis*) pour décrire le porteur de renseignements concernant les projets alamans. Étant donné qu'il est question d'une source dont la fiabilité n'est pas remise en cause, il ne peut s'agir ici d'un déserteur ou d'un captif. C'est plutôt un *speculator*, vraisemblablement d'origine alamande, œuvrant à la solde des Romains. Nous croyons qu'Ammien fait la distinction entre une source fiable ou digne de confiance et une source dont la fiabilité est non confirmée²¹. De façon constante dans le

²⁰Pour alléger le texte, nous utilisons *speculator* pour désigner un individu impliqué dans de l'espionnage.

²¹Voir XIV,2,15; XX,4,1; XXI,7,7; XXI,13,4; XXV,7,1; XXVII,2,2 et XXIX,5,40. Fréquemment, Ammien dissocie, au sein de la même phrase, les sources sûres et les déserteurs. En voici des exemples : *as deserters (perfugae) in agreement with our scouts (exploratoribus)* (XX,4,1); *until scouts (exploratores) or deserters*

Res gestae, lorsqu'il s'agit de renseignements émanant d'un déserteur ou d'un prisonnier (donc d'une source dont la fiabilité est non confirmée), Ammien conserve la désignation originale (*transfugae, perfugae*) même si les renseignements obtenus sont corroborés ou véridiques. Dans d'autres cas, lorsqu'il s'agit d'une source dont la fiabilité n'est pas remise en question, Ammien se sert alors du terme *speculatore* ou *exploratore*.

Un autre cas, ayant eu lieu en 359 et impliquant Julien et les Alamans, est relaté par Ammien, qui démontre explicitement l'emploi d'un *speculator* romain d'origine germanique envoyé profondément en territoire barbare. À la suite de la pacification d'une tribu alamande en 'Germanie libre' (au-delà du *limes*), Julien souhaite obtenir des renseignements et connaître les intentions d'une autre tribu potentiellement hostile occupant une région encore plus éloignée. Référons-nous directement à Ammien :

Without anyone's knowledge he (Julien) had sent Hariobaudes, an unattached tribune of tried fidelity and courage ostensibly as an envoy to Hortarius, a king already subdued, with the idea that he could easily go on from there to the frontiers of those against whom war was presently to be made, and find out what they were plotting; for he was thoroughly acquainted with the language of the savages (...) Hariobaudes returned after examining into everything, and reported what he had learned (XVII,2,2-7).

Lorsque nous étudions les activités d'espionnage romain effectuées sur le front germanique durant le IV^e siècle, nous devons aussi considérer l'existence des *arcanii*. Certains chercheurs modernes tentent de minimiser leur importance parce qu'il n'existe qu'une référence historique à leur sujet (Dvornik 117). Dans le livre XXVIII du *Res gestae*, Ammien réfère à l'un de ses livres antérieurs maintenant perdu où il discute des *arcanii*. Citons ce passage important :

The *Arcanii*, a class of men established in early times, about which I said something in the history of Constans (empereur en Occident de 337 à 350), had gradually become corrupted, and consequently he removed them from their post. For they were clearly convicted of having been led by the receipt, or the promise, of great booty at various times to betray to the savages what was going on among us. For it was their duty to hasten about hither and thither over long spaces, to give information to our generals of the clashes of rebellion among neighbouring peoples (XXVIII,3,8).

(*perfugae*) should give information of the moving of the enemy (XXI,7,7); but the scouts (*speculatores vero*) and deserters (*transfugae*) who appeared from time to time (XXI,13,4); learned from the true accounts of scouts (*exploratorum*) and deserters (*perfugarumque veris*) (XXV,7,2).

Cette courte, mais révélatrice, référence nous permet d'affirmer que les *arcanii* ont le rôle de surveiller les activités des Germains à proximité du *limes* et, au besoin, de se rendre profondément en territoire étranger afin de récolter des renseignements (Ferrill 57). Ammien explique la dissolution des *arcanii* pour cause de corruption. Cela semble plausible lorsque l'on considère le sort des *frumentarii*. En revanche, l'agence des *arcanii* aurait pu, elle aussi, renaître. Cela ne semble pas être le cas. Nous devons alors considérer la possibilité que les autorités impériales aient déterminé que le rendement qui aurait été obtenu grâce au rétablissement de ce type d'agence ne valait pas l'investissement des ressources nécessaires. Cela suggère alors la probabilité du transfert, au IV^e siècle, de la totalité de la responsabilité d'espionnage aux *speculatores* généralement recrutés selon les besoins au sein des *notarii*.

La campagne contre les Perses (358-363)

C'est pendant la guerre que mène l'empire romain contre le royaume perse, entre 358 et 363, que le *Res gestae* offre les exemples les plus explicites d'espionnage. Cette situation s'explique en grande partie par la nature de l'adversaire et par la participation active d'Ammien à ces campagnes. En 357, le roi des Perses, Châhpuhr II, réclame de la part de l'empereur Constance II l'octroi des provinces romaines de Mésopotamie et d'Osroene (le nord de l'Iraq et la Syrie orientale), en plus de l'abandon définitif de toute influence romaine sur l'Arménie. Déjà, en 358, soit bien avant le début des hostilités, les Romains connaissent la portée des intentions perses grâce à des rumeurs, subséquentement confirmées grâce à des renseignements émanant de 'messagers sûrs', donc vraisemblablement de *speculatores*. Voyons cet extrait :

The fortunes of the Orient kept sounding the dread trumpets of danger; for the king of Persia, armed with the help of the savage tribes which he had subdued, and burning with superhuman desire of extending his domain, was preparing arms, forces, and supplies (...) he planned with the first mildness of spring to overrun everything (...) news of this came, at first by rumours and then by trustworthy messengers (*nuntii certi perferrent*)" (XVIII,4,1-2).

Une série d'échanges diplomatiques est réalisée, mais demeure sans effet. Châhpuhr II ne réduit pas ses revendications, auxquelles Constance II refuse d'accéder. Ammien décrit des échanges diplomatiques où il est possible de discerner la conduite d'activités d'espionnage de la part des Romains. Dans l'une des premières délégations envoyée par Constance II auprès de Châhpuhr II, délégation dirigée par un dignitaire romain nommé Prosper se dissimule un *notarius* (*tribunus et notarius*) nommé Spectatus. La mission de ce dernier, relevant du domaine de l'espionnage, est la suivante : "by some craft or other to

stay Sapor's (Châhpuhr II) preparations, so that his northern provinces might not be fortified beyond the possibility of attack" (XVII,5,15). Cette affirmation d'Ammien est intéressante à deux points de vue. D'abord, Ammien semble sous-entendre que Spectatus doit recueillir des renseignements sur la cour perse, les intentions du souverain et l'état général des préparatifs de guerre. Ensuite, il a la mission de retarder, autant que possible, le renforcement du système défensif perse sur les frontières du nord. Nous pouvons déduire que Constance II croit, ou tout au moins soupçonne, que la guerre est imminente et qu'il cherche le talon d'Achille du colosse perse.

À propos d'une autre de ces ambassades romaines envoyée à la cour perse, Ammien décrit les activités d'espionnage d'un dénommé Procopius, un *notarius* (*tunc notarius*) apparenté au futur empereur Julien²². Sous le prétexte de faire un dernier effort pour sauver la paix, l'empereur Constance II envoie auprès de Châhpuhr II une ultime délégation dont fait partie Procopius (XVII,14,3). Ammien suggère un second motif derrière la mission de Procopius en relatant certains détails particuliers. Procopius, sous la toge d'un diplomate, est retenu à la cour perse n'est pas en mesure de communiquer avec les siens demeurés en territoire romain. Il est vraisemblablement empêché de le faire par ses hôtes; une pratique usuelle, à l'époque, dans des circonstances diplomatiques délicates. Il parvient tout de même à transmettre, de façon subreptice, un message secret à Ammien, à ce moment affecté à Amida, aujourd'hui Diyarbakir en Turquie. Ammien supervise le renforcement du dispositif défensif de la cité romaine, située au coeur du territoire revendiqué par Châhpuhr II. Ammien rapporte que le message en question contient des détails sur les projets de conquête de Châhpuhr II en Orient. Ce qui est intéressant est que le contenu du message est codé et qu'il parvient à Ammien dissimulé à l'intérieur d'un fourreau de glaive (XVIII,6,17-18).

Réalisant que la guerre est inévitable en 359, Constance II quitte Constantinople, la capitale, et se rend à Edesse (aujourd'hui Urfa en Turquie) à la tête d'une armée considérable. Constance II demeure à cet endroit pour quelques mois, attendant le retour de *speculatores* (qu'Ammien désigne cette fois d'*exploratores*) envoyés en territoire perse ou l'arrivée de déserteurs (*perfugae*) dans le but d'en savoir davantage sur les préparatifs de guerre et les mouvements des Perses (XXI,7,7). Le *Res gestae* rapporte à cette même époque un incident au cours duquel Ammien lui-même participe à une opération d'espionnage. Accompagné d'un centurion, il se rend secrètement en Corduene (région d'Arménie) pour se renseigner à propos des événe-

²²Procopius serait un cousin de Julien. (XXVI,6,1; Sinnigen 244; Bunson 349; Blockley 55).

ments qui s'y déroulent auprès d'un sympathisant de la cause romaine nommé Jovinianus. Une fois les renseignements transmis, Ammien et le centurion demeurent cachés dans les montagnes pendant trois jours, attendant le moment propice pour quitter les lieux tout en épiant l'armée perse qui bivouaque plus bas dans la vallée (XVIII,6,20-23 ; Drijvers, Hunt 24)²³.

Les Romains ne sont pas les seuls à avoir recours aux activités de renseignement. Ammien rapporte qu'une fois les hostilités engagées, il est lui-même témoin, en Syrie, de la capture et de l'interrogatoire d'un *speculator* perse d'origine gauloise.

There all the inhabitants had decamped, but we found one soldier hiding in a remote spot. He was brought before the general (Ursicinus) because he gave contradictory answers and so fell under suspicion. But influenced by threats made against him, he told the whole truth, saying that he was born at Paris in Gaul and served in a cavalry troop; but in fear of punishment for a fault that he had once committed he had deserted to the Persians. Then (...) he was sent as a spy (Ammien se sert du terme de *speculatorem*) to our territories and brought back trustworthy news (XVIII,6,16).

En grande partie grâce aux renseignements provenant de *speculatores*, Constance II réalise que l'offensive perse est plus importante que prévu et demande à son adjoint Julien, guerroyant sur le Rhin contre les Alamans, d'envoyer des renforts (XX,4,1). C'est à ce moment que les légions de la Gaule, refusant de quitter leur région d'origine, se révoltent et proclament Julien empereur. Constance II considère cette élévation comme un acte d'usurpation, mais meurt de causes naturelles en 361 avant que ne se matérialise toute opposition importante contre Julien. Dès lors, Julien règne seul sur tout l'empire romain et hérite de la guerre contre les Perses.

En 362, l'offensive perse s'essouffle et Julien décide d'entreprendre les préparatifs d'une contre-offensive prévue pour l'année suivante. Ammien, un participant à cette campagne militaire, y décrit en détails les différentes opérations militaires. Certaines d'entre elles révèlent de l'espionnage. Par exemple, il rapporte qu'à la suite de la prise et de la destruction d'une ville perse, une source digne de confiance (*index nuntiaverat certus* et non pas *transfugae* ou *perfugae*) avise l'empereur Julien de la présence d'une troupe armée dissimulée dans des tunnels situés

²³Jovinianus est un dirigeant local favorable à la cause romaine. À la lumière de cet extrait, il semble probable que certains *speculatores* soit, comme Ammien, des *protectores domestici* affectés à des 'tâches spéciales' reliées au renseignement. En revanche, mise à part cette mention concernant Ammien, le *Res gestae* n'offre pas d'exemples additionnels concrets.

sous les murs de la cité. Ici encore, il s'agit vraisemblablement d'une source digne de confiance, donc d'un *speculator* ayant infiltré la population locale, incognito, bien avant le début de l'offensive romaine en Mésopotamie, plutôt que l'œuvre d'un soldat effectuant de la reconnaissance militaire et précédant de peu l'arrivée de l'armée romaine. En effet, l'arrivée de ce genre d'individu aurait vraisemblablement éveillé des soupçons chez les défenseurs de la cité au courant de l'arrivée imminente des Romains. Il aurait alors été peu probable que les Perses aient laissé un étranger déambuler librement à l'intérieur des remparts, amassant de précieux renseignements sur les dispositifs de défense de la cité, peu avant un siège.

Julien apprend par cette source que la troupe a prévu attaquer l'armée romaine au premier moment opportun. Les malheureux sont forcés de leur cachette par le feu et massacrés (XXIV,4,29). La campagne militaire romaine en Perse se poursuit jusqu'à la mort de Julien. Jovien est alors désigné pour lui succéder. En échange d'une concession territoriale de la part des Romains, Châhpuhr II offre à Jovien la cessation des hostilités et un sauf-conduit jusqu'à la frontière. Jovien, à la tête d'une armée affamée et stratégiquement défavorisée, accepte la paix (Crump 58).

Conclusions

À la lumière des incidents rapportés par le *Res gestae*, nos recherches démontrent clairement que des *notarii* (et possiblement d'autres individus) sont employés comme *speculatores* dans des missions d'espionnage lors de la seconde moitié du IV^e siècle. Ammien décrit de nombreux exemples d'opérations d'espionnage menées à la fois chez les Germains et les Perses. Nous n'avons rapporté que les principaux, dont les exploits d'Hariobaudes en Germanie; et en Perse des *notarii* Spectatus et Procopius ainsi que d'Ammien lui-même en tant que membre des *protectores domestici*.

Comment expliquer alors la ligne de pensée de certains chercheurs modernes cherchant à minimiser, voire à nier, l'existence de l'espionnage chez les Romains ? Nous avançons deux explications plausibles. La première découle probablement du manque d'appréciation du contexte militaire sur lequel sont basées la majorité des activités d'espionnage romain. L'historiographie révèle une forte tendance chez de nombreux auteurs modernes à confiner les incidences historiques d'espionnage à la catégorie d'opérations de reconnaissance militaire. Ce cadre, que nous jugeons restrictif, ne tient pas compte des nuances des objectifs et contextes respectifs de chaque type d'activités. Par exemple, on aurait tort de désigner comme mission de reconnaissance militaire l'opération d'espionnage militaire réalisée par Ammien lui-même dans les montagnes d'Arménie. Dans le même ordre d'idées, il serait erroné

de qualifier de reconnaissance militaire les activités d'espionnage de Spectatus et de Procopius, oeuvrant clandestinement au sein de missions diplomatiques envoyées à la cour perse.

La seconde explication émane d'interprétations erronées ou incomplètes de certains événements. Il est possible que certaines traductions ambiguës soient à l'origine d'interprétations inadéquates de certains termes latins utilisés par les auteurs du IV^e siècle. Nous n'avons qu'à considérer par exemple l'utilisation par Ammien du terme de *speculatores* (ou *exploratores*) traduit en anglais par 'scout'. Dans le *Res gestae*, ce terme réfère parfois à des éclaireurs effectuant une reconnaissance militaire et autrement à des espions engagés dans des activités de renseignement. Seule une lecture minutieuse du *Res gestae* permet de distinguer auquel des deux types d'activité se réfère Ammien. Un autre exemple de ce genre d'ambiguïté réside dans la traduction du terme *notarius*. La traduction française de ce terme est 'secrétaire' ou 'sténographe'. Un lecteur non averti peut facilement être induit en erreur par le sens propre moderne de ces termes. Dans le *Res gestae*, Ammien se sert probablement de tous ces termes en supposant que le lecteur connaît leurs définitions. Peut-être parce qu'il l'a déjà fait dans un de ses livres disparus, il ne considère pas nécessaire de s'étendre sur des explications précises et détaillées. En réalité, ce n'est qu'en effectuant une analyse minutieuse des activités mêmes des gens que l'auteur du *Res gestae* nomme *speculatores* (ou *exploratores*) et *notarii*, qu'il devient possible de déterminer l'étendue et la nature réelle de leurs activités. C'est alors que font surface des indications claires démontrant la présence d'espionnage.

Ainsi que nous l'avons souligné plus tôt, nous devons aussi considérer l'apparente volonté des Romains à dissimuler les activités liées au renseignement parce qu'elles sont considérées comme des subterfuges indignes et contraires à la tradition guerrière romaine. Serait-il possible que l'ambiguïté entourant les définitions de ces termes soit la manifestation d'une volonté chez les auteurs classiques romains de dissimuler ou minimiser la présence d'activités d'espionnage ? Nous ne pouvons pas exclure cette possibilité. En fait, cette affirmation ajouterait peut-être aussi à l'explication de l'abolition définitive de l'organisation de renseignement des *arcanii* et l'absence d'un service de renseignement romain officiel.

Le produit du dépouillement d'une source documentaire unique ne suffit généralement pas à renverser une tendance de l'historiographie. Cette étude ne fait pas exception à cette règle. En revanche, à la lumière de ce que nous avons démontré, et considérant les paramètres généraux définissant ce que sont les activités d'espionnage, nous sommes en mesure de proposer une remise en question de l'opinion contestant l'existence de ces dernières. Nous croyons qu'une révision méthodique

des sources existantes effectuée dans un contexte de renseignement mieux défini mériterait d'être considérée, dans le but de réévaluer la nature et l'étendue réelle de ces activités chez nos ancêtres de l'Antiquité.

Collège Militaire Royal du Canada

Ouvrages cités

- CIA Publications. *A Consumer's Guide to Intelligence*. Langley: 1999/2000.
- Ammianus Marcellinus. *Res gestae*. Trans. J.C. Rolfe, 3 vols. Cambridge: Loeb Classical Library, 1935-40.
- Austin, N.J.E. *Ammianus on Warfare: An Investigation into Ammianus' Military Knowledge*. Coll. Latomus. Vol. 165. Bruxelles: Revue d'études latines, 1979.
- Austin, N.J.E., et Rankov, N.B. *Exploratio: Military and Political Intelligence in the Roman World from the Second Punic War to the Battle of Adrianople*. London: Routledge, 1995.
- Barnes, Timothy. *Ammianus Marcellinus and the Representation of Historical Reality*. Ithaca, New York: Cornell University Press, 1998.
- Bartolini, Mario J.A. *Petit dictionnaire chronologique illustré des empereurs romains*. Montréal: Guérin, 2000.
- Besnier, Maurice. *L'Empire romain de l'avènement des Sévères au Concile de Nicée*. Paris: Presses Universitaires de France, 1937.
- Blockley, Roger. *Ammianus Marcellinus: A Study of his Historiography and Political Thought*. Coll. Latomus. Vol. 141. Bruxelles: Revue d'études latines, 1975.
- Browning, Robert. *The Emperor Julian*. London: Weidenfeld and Nicholson, 1975.
- Bunson, Matthew. *Encyclopedia of the Roman Empire*. New York: Facts On File, 1994.
- Carl, Leo. *CIA Insider's Dictionary*. Washington D.C.: NIBC, Press, 1996.
- Imperatoris Theodosiani Codex, *Volumen secundum, Liber Sextus, De agentibus in rebus* (Code Théodosien 6.27.23)
- Imperatoris Iustiniani Opera, *Domini Nostri Sacratissimi Principis Iustiniani Codex, Liber duodecimos, De agentibus in rebus* (Code de Justinien 12.20.3).
- Crump, Gary. *Ammianus Marcellinus as a Military Historian*. Wiesbaden: Franz Steiner Verlag GMBH, 1975.
- Dautremer, Léon. *Ammien Marcellin*. Coll. Études d'histoire littéraire. Vol. VII. Lille: PUL, 1899.
- Drijvers, Jan, et Hunt, David. *The Late Roman World and its Historian: Interpreting Ammianus Marcellinus*. New York: Routledge, 1999.
- Dvornik, Francis. *Origins of Intelligence Services*. New Brunswick, N.J.: Rutgers University Press, 1974.
- Ferrill, Arther. *Roman Imperial Grand Strategy*. Lanham: University Press of America, 1991.
- Gibbon, Edward. *The Decline and Fall of the Roman Empire*. Vol. III. Toronto: Alfred A. Knopf, 1993.
- Goldsworthy, Adrian. *Roman Warfare*. London: Cassell & Co., 2000.
- Lee, Arthur. *Information and Frontiers. Roman Foreign Relations in Late Antiquity*. Cambridge: Cambridge University Press, 1993.

- Libianus. *Oration* 2.58; 18.131-134; et 34.
- Luttwak, Edward. *The Grand Strategy of the Roman Empire*. Baltimore: The John Hopkins University Press, 1979.
- Neilson, Keith, et McKercher, Brian. *Go Spy the Land, Military Intelligence in History*. Westport, Connecticut: Praeger, 1992.
- Sheldon, Rose Mary. *Tinker, Tailor, Caesar, Spy: Espionage in Ancient Rome*. Ph.D. thesis, University of Michigan, 1987.
- Sheldon, Rose Mary. "The Ancient Imperative : Clandestine Operations and Covert Action", *International Journal of Intelligence and Counter Intelligence*, 10, (Fall 1997): 299-315.
- Sinnigen, William. "Two Branches of the Late Roman Secret Service". *American Journal of Philology* 80 (1961): 238-54.
- Southern, Pat, et Dixon, Karen. *The Late Roman Army*. New Haven: Yale University Press, 1996.
- Teitler, Hans. *Notarii and Exceptores*. Amsterdam: J.C. Gieben, 1985.
- Bell, H., Martin, V., Turner, E., et Van, D. *The Abinnaeus Archives*. Berchem, Glasgow: Oxford University Press, 1962.